



ASCO du canal de l'Isle

Comité de pilotage du Contrat de Canal du 15 décembre 2016

Etaient présents :

M. BARBANSON Pierre, *Président de l'ASCO du canal de l'Isle*
M. GROS Jean Louis, *Syndic*
M. RONZE Jean, *Fédération de pêche du Vaucluse*
Mme TENTORINI Christel, *Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues*
Mme FEBVRE Naïs, *Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues*
M. DOUILLER Angelo, *Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues*
M. AUGER Franky, *Conseil Départemental de Vaucluse*
M. PREVOST François, *SCP*
M. GREGOIRE Patrice, *Directeur de l'ASCO du canal de l'Isle*

Excusés :

M. GENTILI, *Conseil Régional PACA*
M. MILLE, *FDSEA*
M. GRILLI, *Syndicat du canal de l'Isle, Commune de Lagnes*
M. MARROU *syndicat du canal de l'Isle*
M. PONS *syndicat du canal de l'Isle*

Ordre du jour

- 1- Bilan des actions réalisées en 2015-2016
- 2- Point sur les actions prévues en hiver 2016-2017
- 3- Le Bilan de la démarche
- 4- Economies d'eau déléguées à la COEC'EAU

M. BARBANSON, Président du canal ouvre la séance, remercie les participants de leur venue et passe la parole à M. AUZIER, chargé de mission Contrat de Canal.

1 Bilan des actions réalisées en 2015-2016 :

Les travaux et actions réalisées sont détaillées axe par axe

Concernant l'Axe 1 sont présentés :

- Les travaux de modernisation sur le secteur Arrousaire tranche 6
- Les travaux de Sécurisation et de busage du bief aval du canal principal

Concernant l'Axe 2, sont présentées :

- L'action de changement d'exutoire du canal de l'Isle

Il est rappelé que le canal de l'Isle dispose à ce jour d'un arrêté préfectoral d'autorisation des travaux et qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec le Syndicat Mixte du bassin des Sorgues pour la réalisation des travaux. Les travaux sont prévus pour l'été 2017.

- L'acquisition de matériel alternatif à l'usage des produits phytosanitaires

Suite à l'étude de réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur le canal de l'Isle, l'arrêt complet de l'usage de désherbant est prévu pour la saison 2017. A ce titre, le canal prévoit l'achat d'un tracteur, d'un broyeur et de débroussailluses. L'achat de matériel initialement prévu a été modifié du fait des modifications des conditions de financement de l'Agence de l'Eau, qui ne finance plus l'achat de matériel roulant. M. PREVOST s'interroge sur les modifications des conditions de financement.

M. AUGER questionne quant à lui sur la possible mutualisation de moyens entre canaux. M. AUZIER lui indique qu'elle n'est pas possible du fait de la concomitance des besoins en matériel sur les différentes structures.

Concernant l'axe 3, il est rappelé que toutes les actions sont portées par l'Union APARE CME-CPIE84, absente ce jour, sous réserve de remarques de leur part. Sont présentées :

- L'action pédagogique portée par le CME-CPIE84 sur les communes de l'Isle, le Thor et Chateauneuf de Gadagne
- La mise en œuvre du programme pilote porté par le CME-CPIE avec le LPA la Ricarde

Concernant ces actions, il est rappelé la satisfaction exprimée par les enseignants des classes concernées ainsi que le grand nombre d'élèves ayant assisté à ces présentations depuis le début de l'action en 2010.

La question de la poursuite des financements de ces actions est par contre posée, du fait du changement des politiques de financement de l'éducation à l'environnement. M. AUGER souligne l'aspect positif de ces actions, ainsi que la nécessité d'envisager une suite. Il est rejoint par M. PREVOST qui s'étonne de l'absence de poursuite de financement de ces actions.

Concernant l'Axe 4 est présentée :

- L'Organisation d'une commission intercommunale

Concernant le lien avec les communes sur les PLU, M. AUGER rappelle que les communes ont jusqu'à mars 2017 pour mettre à jour leurs documents d'urbanisme.

Concernant le pluvial, M. PREVOST s'interroge de l'existence de conventionnements avec des communes sur la question, ainsi que de leur éventuel impact. M. AUZIER précise qu'une convention a

été signée avec la commune de Lagnes afin de s'assurer de la poursuite de l'entretien d'une filiole reconnue comme jouant un rôle dans l'évacuation des eaux pluviales. Même s'il n'y a pas eu de problème à ce jour, il est trop tôt pour connaître l'effet réel de ce transfert d'entretien de la filiole depuis le canal vers la commune, ainsi que l'éventuelle responsabilité du canal en cas de débordement de la filiole.

Concernant l'axe 5, il est présenté :

- La poursuite de l'action de communication / sensibilisation sur le canal et le Contrat de Canal

2 Perspectives 2017-2018

Sont présentées :

- La modernisation de la desserte sur le secteur de l'Arrousaire tranche 7
- La modernisation de la desserte sur le secteur de Caramède, tranche 3
- L'action de modernisation de la régulation du canal principal

Concernant la régulation, M. AUGER intervient pour souligner l'intérêt pour les canaux de réaliser de tels travaux. M. PREVOST renchérit en soulignant les économies sur la ressource réalisées par de tels travaux

Sont également prévus :

- Le suivi des travaux de changement d'exutoire
- La poursuite des actions avec le CME-CPIE, sous réserve de la poursuite du financement
- La poursuite des actions en lien avec les collectivités, la commission intercommunale
- Le bilan de la démarche de Contrat de canal

3 Bilan final de la démarche

M. AUZIER rappelle que la fin de la démarche est prévue pour le 31 décembre 2017. A ce titre, il a été décidé lors d'un comité technique, le 7 novembre dernier, la réalisation d'un bilan de la démarche, par un prestataire et commun aux canaux membres de l'Union.

Après avoir brièvement présenté le cadre et les points à aborder lors du bilan, M. AUZIER insiste sur la nécessité pour le canal de l'Isle, comme pour les autres canaux membres de l'Union, de bien traiter la question des suites à donner au Contrat de Canal, notamment au vu du contexte de la mise en place d'un SAGE de Durance et d'un protocole de gestion des économies d'eau à l'échelle du bassin versant durancien.

M. PREVOST intervient pour indiquer que les canaux doivent se saisir de cette question des économies d'eau, agir ensemble et utiliser cette question des économies d'eau comme une entrée pour un prochain Contrat de Canal.

4 Economies d'eau déléguées à la COEC'EAU

Sont rappelées dans un premier temps les décisions prises par la COEC'EAU 2016 :

- Travaux réalisés hiver 2015-2016 :
 - o Arrousaire T6 : 0,130 Mm3

Ce qui porte le total des économies réalisées dans le cadre du Contrat de Canal, disponibles en 2016 à 3,521 Mm3 et le volume disponible pour les milieux naturels pour la saison d'irrigation 2017 à **1,760 Mm3**.

Le point sur les volumes économisés grâce aux travaux du chômage 2016-2017 et leur affectation pour la saison 2018 sera fait durant le premier semestre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BARBANSON remercie les participants de leur présence et clôt le comité de pilotage.